



N° 18.52

DECISION MODIFICATIVE N° 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 12.12.2018, une nouvelle convocation a été adressée pour le 19.12.2018.

Le conseil syndical dûment convoqué le 13 décembre 2018, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 12 décembre de l'an deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 105 titulaires / 10 Présents / 12 Votants / 2 pouvoirs

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ❶ - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (2)
- ❷ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (2)
- ❸ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (1)
- ❹ - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (0)
- ❺ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (5)

Il est exposé :

Il est exposé :

Il est proposé au comité syndical diverses propositions de modifications de crédits nécessaires pour l'exercice 2018. Elles comprennent notamment pour le budget :

⇒ En section de fonctionnement :

- ◆ Une enveloppe pour sécuriser l'exécution de la masse salariale et le paiement des exutoires de déchèteries en fin d'année par une diminution des dépenses imprévues
- ◆ Des virements de crédits au sein des différents chapitres

Le détail des mouvements est le suivant

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
022 – 022 Dépenses imprévues	- 295 000 €
012 - 64131 Rémunération principale	+ 100 000 €
011 – 611 contrats prestation de services	+ 150°000 €
011 - 61521 Terrains	+ 22°000 €
011 - 6132 Locations immobilières	+ 27°000 €
011 - 6135 Locations mobilières	+ 65°000 €
011 - 6161 assurances	+ 13°000 €
011 - 6184 Frais de formation	+ 12°000 €
011 - 6226 Honoraires	+ 11°000 €
011 - 637 autres impôts et taxes	+ 20°000 €
011 - 617 Etude et recherches	- 12°000 €
011 - 615231 Entretien Voirie	- 28°000 €
011 - 60628 autres fournitures non stockées	- 50°000 €
65 - 6542 Créances éteintes	+ 5°000 €
65 - 657348 subventions autres communes	- 15°000 €
67 - 673 Titres annulés sur exercice antérieurs	- 25°000 €
TOTAL GENERAL	0.00 €

Les propositions se traduisent par un équilibre budgétaire à zéro.

Après en avoir délibéré, le comité syndical

- Approuve la décision modificative du budget du SMND, telle que présentée.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 19 décembre 2018

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président



*Pour le Président empêché,
Mme BIDARD Pascale,
Vice-présidente.*